



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
Commune de Saint-Just Le Martel

**A R R E T E - 040 - 2026**

**PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DE  
L'ESPACE PUBLIC  
PLACE WOLINSKI  
A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE**

La Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,  
Vu la délibération du 16 décembre 2025 portant sur les tarifs des droits de place pour l'année 2026 ;  
Vu la demande présentée par le restaurant O Saveurs Lao – Rue du 11 novembre - 87590 ST JUST LE MARTEL  
Considérant la présence d'un stand du restaurant O Saveurs Lao sur la place Wolinski à l'occasion de la fête de la musique organisée par l'association Just à Côté ;

**A R R E T E**

- Article 1 :** Compte tenu de l'organisation de la fête de la musique organisée le 19 juin 2026, le restaurant O saveurs Lao est autorisé à occuper le domaine public, place Wolinski et à y installer un stand à compter du **vendredi 19 juin 14h jusqu'au samedi 20 juin 2026 12h.**
- Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à la brigade de gendarmerie de St-Léonard-de-Noblat,
- Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,  
Le 15 juin 2026

La Maire,

  
  
**Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT**